

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2018-2

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 12-2018-2 ayant pour objet de modifier, à l'article 6.3 du règlement de lotissement numéro 22-90, pour la zone Rd7, les dispositions sur la superficie minimale de terrain requise;**
- QUE le règlement numéro 12-2018-2 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 28 novembre 2018;
- QUE le règlement numéro 12-2018-2 est entré en vigueur le 3 décembre 2018, suite à la délivrance du certificat de conformité émis par M. Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 6 décembre 2018.

Danielle Caron, OMA
Greffière